



1004078001

DATE DEPOT :	2010-05-11
NUMERO DE DEPOT :	40780
N° GESTION :	2003B21184
N° SIREN :	451310080
DENOMINATION :	A. HÔTEL
ADRESSE :	16 BLD HAUSSMANN 75009 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/03/26
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE :	DEMISSION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET SI

PA 26/03/09 (EJ)

DULY CERTIFIED COPY
ASV

A. HÔTEL
Société par Actions Simplifiée

16 Boulevard Haussmann – 75009 Paris
Capital social : 959.762€
RCS de Paris : 451 310 080

PROCÈS-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 26 MARS 2009

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
M R

11 MAI 2010

60780

ON 3 DE DÉPÔT
152184

L'an deux mille neuf,
Le vingt-six mars,
À seize heures,

L'Associé unique de la société A HÔTEL, la société WB AMBASSADOR, Société par Actions Simplifiée au capital de 30.367.000 euros, dont le siège social est au 16 Boulevard Haussmann – 75009 Paris, représentée par M. Andy FISH, son Président, a pris les décisions suivantes.

M. Andy FISH préside la séance.

Les Sociétés CAGNAT ET ASSOCIES-CABINET CAGNAT et DELOITTE & ASSOCIES, Commissaires aux Comptes titulaire, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

Le Président de séance dépose sur le bureau :

- les Etats financiers comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2008,
- le Rapport de gestion du Président,
- le Rapport général des Commissaires aux Comptes,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Associé unique,
- la lettre de démission de la société MAZARS & GUERARD de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire
- la lettre de démission Mme Manuela BAUDOIN-REVERT de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant

Le Président de séance rappelle ensuite que l'Associé unique est appelé à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de la société MAZARS & GUERARD de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire et de Mme Manuela BAUDOIN-REVERT de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant,
- Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2008 et des Rapports,
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président,
- Pouvoir pour les formalités.

Le Président de séance déclare que les documents requis par la réglementation en vigueur ont été régulièrement adressés à l'Associé unique avant la date de la présente délibération, et que celui-ci a pu exercer son droit de communication et d'information.

L'Associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance invite l'Associé unique à se prononcer sur les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission, à compter de l'exercice 2008:

- de la société MAZARS & GUERARD de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société;
- de Mme Manuela BAUDOUIN-REVERT de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société

L'Associé unique rappelle que la Société conserve deux Commissaires aux Comptes titulaires et deux Commissaires aux Comptes suppléants, et constate en conséquence que la Société satisfait toujours à toutes obligations légales et statutaires applicables.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après lecture et présentation du :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2008 et sur les comptes arrêtés à cette date;
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et lesdits rapports tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 font apparaître un bénéfice de TROIS MILLION SIX CENT CINQUANT CINQ MILLE QUATRE CENTS CINQ (3.655.405) euros.

Adoptant la proposition du Président, l'Associé unique décide d'affecter ce bénéfice au crédit du compte "Report à nouveau".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts (CGI), l'Associé unique déclare que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents:

EXERCICE	DIVIDENDE DISTRIBUE
31 décembre 2007	4.570.038,55 €
31 décembre 2006	3.476.866,28 €
31 décembre 2005	1.931.350,81 €

Il est rappelé autant que de besoin qu'une distribution exceptionnelle de réserves d'un montant de 20.476.512,89 € a été opérée au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

QUATRIEME DECISION

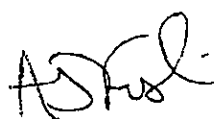
En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé unique donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

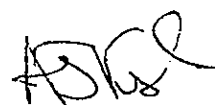
L'Associé unique confère tous pouvoirs à Madame Christelle FERRY ou à tout porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique et par le Président de séance.



WB AMBASSADOR
Associé unique
Représentée par M. Andy FISH



M. Andy FISH
Président de séance